

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 422

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Absents : 03

N° 2023-03-04

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois
Et le quatorze avril

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absent excusés : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : Mme LAVAL Nathalie, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE AU COMICE AGRICOLE DU CANTON D'EYGURANDE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de demande de subvention reçu en mairie puisque le Comice Agricole du Canton d'Eygurande repart cette année après 3 ans de sommeil.

L'organisation du Comice Cantonal requiert un minimum de moyens pour lui permettre de pérenniser cette manifestation qui aura lieu cette année à Couffy-sur-Sarsonne.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à hauteur de 50.00 €.

Le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 50.00 € pour le Comice Agricole du Canton d'Eygurande.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20/04/2023
Et de la publication le 20/04/2023



Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
019-211914106-20230414-2023_03_04-DE